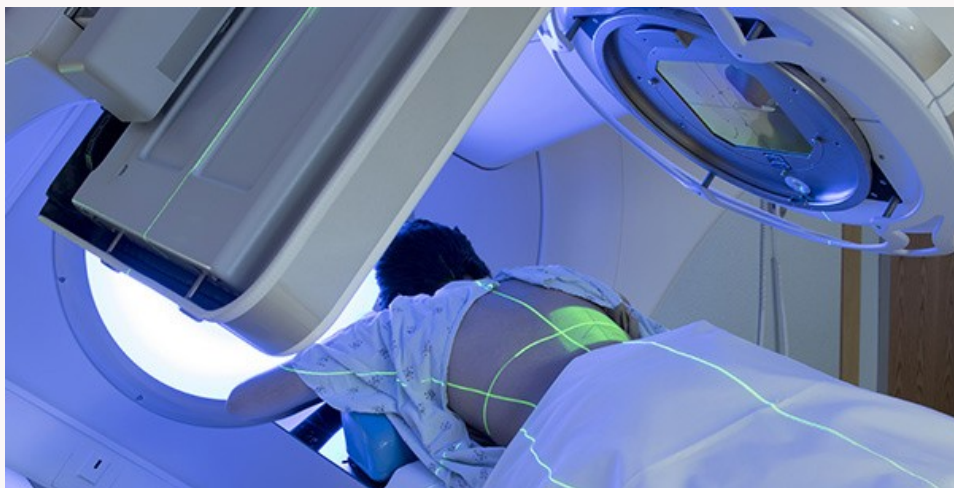




S'inscrire à la newsletter

ZOOM

L'ARS ouvre la voie à la radiothérapie et à la médecine nucléaire



L'Agence ouvre deux fenêtres de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds. La première, de mars à mai, concerne dix-sept activités, dont la médecine nucléaire, le traitement des cancers et le diagnostic prénatal. La seconde, d'octobre à décembre, visera l'hospitalisation à domicile, la médecine d'urgence, les soins médicaux et de réadaptation et le traitement de l'insuffisance rénale chronique.

Traiter 80 % des cancers sur le territoire à l'horizon 2030 : telle était l'ambition fixée par le rapport des Pr Gilles Calais et Stéphane Culine sur le développement de la cancérologie en Guyane, fin février 2023 ([lire la Lettre pro du 3 mars 2023](#)). Cette perspective prend de la consistance : l'Agence régionale de santé ouvre le 3 mars la [fenêtre de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds](#). Dans son périmètre, le traitement des cancers, qui recouvre en outre la radiothérapie. Or celle-ci est nécessaire à environ les deux tiers des 500 cancers diagnostiqués chaque année chez des patients guyanais.

Outre la radiothérapie, cette fenêtre du mois de mars laisse également envisager d'autres activités jusque-là inexistantes en Guyane. L'autorisation de médecine nucléaire recouvre ainsi la possibilité d'installer un TEP-scan et la scintigraphie sur le territoire. Ces deux modalités d'imagerie sont particulièrement utilisées en cancérologie et en cardiologie.

L'autorisation de diagnostic prénatal, si elle est attribuée, permettra d'envisager que certains diagnostics soient réalisés en Guyane à l'avenir. C'est le cas par exemple de la trisomie 21 et de certaines infections du fœtus pendant la grossesse. Aujourd'hui, les échantillons sont envoyés dans l'Hexagone pour être analysés, ce qui rallonge les délais.

La seconde fenêtre de dépôt sera ouverte du 1er octobre au 1er décembre. D'ici-là, le Projet régional de santé aura été modifié. Elle concernera la médecine d'urgence, l'hospitalisation à domicile, les soins médicaux et de réadaptation, et le traitement de l'insuffisance rénale chronique.

Ces deux fenêtres de dépôt permettent de poursuivre la mise en œuvre de la réforme des autorisations. Dans les spécialités où toutes les autorisations n'ont pas été attribuées, elles offrent également la possibilité à des promoteurs recalés ces deux dernières années ou à de nouveaux promoteurs de déposer des demandes. Le Bilan quantitatif de l'offre de soins (BQOS), annexé aux arrêtés de l'ARS, précise les spécialités pour lesquelles des autorisations sont encore disponibles. C'est le cas par exemple pour les équipements d'imagerie, la psychiatrie ou de l'unité de soins de longue durée.

Deux fenêtres de dépôt pour 17 activités en mars et 4 en octobre

L'Agence régionale de santé ouvre deux importantes [fenêtres de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds](#).

La première est fixée du 3 mars au 3 mai. Elle concerne :

- EML : radiologie diagnostique
- EML : radiologie interventionnelle
- EML : caisson hyperbare
- Médecine
- Chirurgie
- Soins critiques
- Psychiatrie
- Cardiologie interventionnelle
- Médecine nucléaire
- Assistance médicale à la procréation
- Diagnostic prénatal
- Médecine génétique
- Traitement des cancers
- Unité de soins de longue durée
- Activité gynéco-obstétrique et néonatalogie
- Neurochirurgie
- Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie

La seconde fenêtre sera fixée du 1er octobre au 1er décembre. Elle concernera les activités de soins et les EML suivants :

- Hospitalisation à domicile
- Soins médicaux et de réadaptation
- Traitement d'insuffisance rénale chronique
- Médecine d'urgence

L'Agence régionale de santé propose un webinaire tous les vendredi à 8h30 sur les demandes d'autorisation. Renseignements : viktoria.kleisova@ars.sante.fr.

Médecine nucléaire : une étude sur l'approvisionnement en produits radiopharmaceutiques

Pour que la médecine nucléaire se développe en Guyane, il faudra que le territoire soit approvisionné en isotopes de radiopharmacie. Ils sont nécessaires au fonctionnement d'un TEP-scan. L'Agence régionale de santé va donc financer une étude sur les modalités d'approvisionnement. Elle devra dire qui peut fournir le territoire, avec quelle chaîne logistique et avec quel résultat à l'arrivée, notamment combien de patients pourront être traités. Le résultat de l'étude est attendu d'ici aux grandes vacances, avant la révision du Projet régional de santé.

EN BREF

♦ La clinique La Canopée va pouvoir ouvrir

« La clinique La Canopée a satisfait aux exigences de la visite de sécurité – accessibilité réalisée » mercredi matin, annonce le groupe Rainbow Santé dans un communiqué. « La clinique ouvrira ainsi officiellement ses portes le lundi 10 février afin d'accueillir ses premiers patients », poursu

- L'hôpital de jour des soins médicaux et de réadaptation (SMR) pourra reprendre sa totale activité dès lundi matin ;



- Les admissions se feront ensuite progressivement dans les services de médecine adulte et pédiatrique, pédopsychiatrie et soins palliatifs adulte et enfant dans un premier temps.

Avant cela, deux journées portes ouvertes sont organisées :

- Aujourd'hui pour le grand public
Réserver : [Journées Portes Ouvertes de la Clinique La Canopée - Grand public](#)
- Demain de 9h30 à 17 heures pour les professionnels de santé.

Réserver : <https://my.weezevent.com/jpo-35>

Des conférences rythmeront la journée :

- A 10 heures : présentation de l'Association d'accompagnement en soins palliatifs (Alive), par Marianne Bel-Ange ;
- A 11 heures : présentation de l'équipe mobile de gériatrie, par Claudine Cusson ;
- A 13 heures : les soins psychiatriques en Guyane, par le Dr Jorge Yomayusa ;
- A 14 heures : les soins palliatifs, traitement de la douleur, par le Dr Louison Masamba ;
- A 15 heures : soins de réadaptation, par le Dr Marc Anatovi ;
- A 16 heures : les soins pédiatriques en Guyane, par le Dr Anna Auguste.

♦ Grippe : le nombre de cas continue d'augmenter

« Les indicateurs de surveillance épidémiologique de la **grippe** poursuivaient leur augmentation la semaine dernière : l'épidémie saisonnière est en phase ascendante sur le territoire », signale Santé publique France, dans un bulletin de surveillance épidémiologique diffusé hier. Cela signifie que le pic n'est pas encore atteint. Dans les centres délocalisés de prévention et de soins et les hôpitaux de proximité, 114 consultations pour syndrome grippal ont été recensées au cours des deux dernières semaines, contre 80 lors des quinze jours précédents. Dans le même temps, le nombre de passages aux urgences du CHC et du Chog pour syndrome grippal est passé de 134 à 179. Depuis le début de l'épidémie, fin décembre, le CHC et le Chog ont signalé quatre cas graves, dont un décès. Parmi les prélèvements sérotypés au cours des quatre dernières semaines, l'Institut Pasteur a identifié 85 A/H1N1pdm09, 40 A/H3N2 et 22 B Victoria.

S'agissant de la **dengue**, le nombre de cas confirmé reste stable à un niveau bas. « Bien que l'épidémie de dengue soit terminée, la vigilance vis-à-vis des arboviroses doit se maintenir. La recherche de confirmation biologique devant tout syndrome dengue-like demeure indispensable », rappelle SpF.

Le nombre d'**accès palustres** diagnostiqués dans le système de soins au cours des deux dernières semaines était faible et en diminution avec 11 accès à Plasmodium vivax.

S'agissant des **diarrhées**, l'activité est à la légère diminution dans les communes isolées (CDPS et hôpitaux de proximité), et en augmentation sur le littoral au cours des quatre dernières semaines.

Pour rappel, le bulletin de Santé publique France, propose désormais une page d'actualité. Cette semaine, il y a question de la surveillance épidémiologique

♦ Journée régionale et formations avec l'Omedit du 17 au 21 mars



L'Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (Omedit) sera présent en Guyane du 17 au 21 mars. Trois événements sont programmés :

- Mardi 18 mars de 9 heures à 12h30 : Journée régionale Omedit à l'attention des établissements de santé, dans les locaux de l'ARS, à Cayenne. [S'inscrire](#).
- Mardi 18 mars de 14 heures à 17 heures : Formation Omedit « Conciliation médicamenteuse à l'attention des établissements de santé », dans les locaux de l'ARS, à Cayenne. [S'inscrire](#).
- Mercredi 19 mars de 14 heures à 17 heures : Formation OMEDIT « Conciliation médicamenteuse à l'attention des établissements de santé », en salle de formation du Chog, à Saint-Laurent-du-Maroni. [S'inscrire](#).

Au cours de la journée du 18 mars seront abordés :

- La certification HAS sur son volet produits de santé ;
- La pertinence et l'efficacité des produits de santé ;
- La pharmacie clinique ;

- Le développement durable des produits de santé.

Cette Journée régionale et ces formations s'adressent aux professionnels des établissements de santé de Guyane, notamment les directions, CME, médecins, pharmaciens, cadres de santé, infirmiers, coordination de la gestion des risques et management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et des dispositifs médicaux.

◆ Le Refuge recherche des bénévoles



Dans le cadre de son développement sur le territoire, le Refuge, fondation pour la protection des jeunes LGBT+, lance un appel à bénévolat.

L'objectif est de renforcer ses actions et d'élargir son réseau de soutien local.

Renseignements : *Samy Lfity, coordinateur territorial*, à s.lfity@le-refuge.org ou au 0694 48 40 07, ou *Barbara Bertrand, déléguée territoriale*, à b.bertrand@le-refuge.org.

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ Cancer du sein : publication de la loi visant à améliorer la prise en charge des soins et traitements



La loi visant à améliorer la prise en charge des soins et dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie a été publiée hier au [Journal officiel](#). Le texte dispose que « les soins et les dispositifs prescrits et remboursables sont pris en charge intégralement par les organismes d'assurance maladie, dans la limite des tarifs servant de base au calcul des prestations prévues [...], lorsqu'ils présentent un caractère spécifique au traitement du cancer du sein ou à ses suites ».

Il s'agit notamment des « actes de dermopigmentation de la plaque aréolo-mamelonnaire », « sous-vêtements adaptés au port de prothèses mammaires amovibles » et du « renouvellement des prothèses mammaires ». La liste des soins concernés doit être précisée par arrêté « après consultation des associations représentatives des patients et des organisations syndicales représentatives des professionnels

de santé concernés ».

Le texte précise que « le médecin oncologue fournit au patient des informations détaillées sur les soins de support disponibles dans la région du patient et l'invite à consulter l'[annuaire des soins de support oncologiques de la région](#). Ces informations sont communiquées lors de la consultation précédant le début du traitement ».

La loi instaure un « forfait finançant des soins et des dispositifs non remboursables présentant un caractère spécifique au traitement du cancer du sein et à ses suites, sur prescription médicale », pour les personnes traitées ou ayant été traitées pour un cancer du sein.

Offres d'emploi



- L'Ebène recrute un **psychologue** pour ses services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) et de soins et d'aide à domicile (Ssad) de Cayenne (CDI, temps plein). [Consulter l'offre et candidater.](#)

- Le Centre Hospitalier de Cayenne recrute :

- Un **infirmier** en diabétologie-endocrinologie (temps plein). [Consulter l'offre et candidater.](#)

- Un **orthophoniste** (temps plein). [Consulter l'offre et candidater.](#)

Agenda

Aujourd'hui

► **Portes ouvertes** à la clinique Canopée, à destination du grand public. Réserver : [Journées Portes Ouvertes de la Clinique La Canopée - Grand public](#)

Samedi 8 février

► **Portes ouvertes** à la clinique Canopée, à destination des professionnels de santé, 9h30 à 17 heures, sur le site de la ZAC Hibiscus à Cayenne. [S'inscrire](#).

► **Permanence** des orthophonistes au pôle culturel de Kourou, de 8 heures à 12 heures, pour les familles s'inquiétant du langage de leur enfant de moins de 6 ans.

► **Fo zot savé**, Inès Poizat, art-thérapeute, et Jocelyne Tisserand, psycho-socioesthéticienne, répondront aux questions de Fabien Sublet sur les soins de supports, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Mardi 11 février

► **Vingtième anniversaire de la loi Handicap**, de 8h30 à 16 heures à la Maison des cultures et mémoires de Guyane, à Rémire-Montjoly. A destination du grand public. Tables rondes sur le handicap, ateliers, réalisation d'une fresque.

Jeudi 13 février

► **Soirée d'information** sur les acteurs du champ de la précarité, organisée par l'ARS et la CPTS, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. Interventions de la Croix-Rouge française, de Médecins du Monde, de la permanence d'accès aux soins de santé (Pass), de l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) et du Comede. [S'inscrire](#).

Mardi 25 février

► **Échange** de pratiques santé environnement, organisé par le Graine et GPS de 9 heures à 12h30 à l'appartement pédagogique de GPS, à Cayenne. [S'inscrire](#).

Jeudi 27 février

► **Webinaire** sur l'éducation thérapeutique du patient, organisé par Guyane promotion santé et la CPTS, reporté

Du 11 au 14 mars

► **Journées** guyanaises de dermatologie infectieuse et tropicale, à l'Institut santé des populations en Amazonie (Ispa), au CHC. Inscriptions : yanaderm@outlook.fr.

Jeudi 13 et vendredi 14 mars

► **Séminaire** Antilles-Guyane du don d'organe, à Cayenne.

Vendredi 14 mars

► **Présentation** d'outils techniques d'intervention sur la santé mentale, organisée par Guyane promotion santé (GPS), à Saint-Laurent-du-Maroni. [S'inscrire](#).

Dimanche 16 mars

► **Assemblée générale** de la CPTS, à la Ferme Zulémaro, à Kourou.

Vendredi 21 mars

► **Séminaire** de Guyane promotion santé, à l'amphithéâtre A du campus de Troubiran, à Cayenne. [S'inscrire](#).

Samedi 29 mars

► **Permanence** des orthophonistes au pôle culturel de Kourou, de 8 heures à 12 heures, pour les familles s'inquiétant du langage de leur enfant de moins de 6 ans.

Mercredi 16 et jeudi 17 avril

► **Journées** des travaux scientifiques des soignants - Nos soignants ont du talent, à Cayenne.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour 

Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Laurent BIEN

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)